

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 4 DECEMBRE 2017

Canton de

CALUIRE & CUIRE

COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 12 décembre 2017

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 28 novembre 2017

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2017-87

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : Mme MAINAND

OBJET

ATTRIBUTION D'UNE
SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE A
L'UNION COMMERCIALE
DE CALUIRE BOURG -
PARTICIPATION DE LA
VILLE A L'ORGANISATION
DE L'ANIMATION
AUTOMNALE

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. COUTURIER, M. JOUBERT, M. DIALLO, Mme BREMOND, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA (par proc. à M. COCHET), M. TAKI (par proc. à M. ROULE), Mme BASDEREFF, M. CHAVANE, Mme DU GARDIN (par proc. à M. COUTURIER), Mme SEGUIN-JOURDAN (par proc. à M. CHAVANE à partir du N° 2017-91), M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc. à Mme HAMPARSOUMIAN jusqu'au N° 2017-80 inclus), Mme NICAISE (par proc. à M. TOLLET), Mme HAMPARSOUMIAN, M. MANINI, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, M. PARISI, M. CHAISNÉ (par proc. à M. JOINT), Mme ROQUES (par proc. à Mme LACROIX), M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL (par proc. à Mme MERAND-DELERUE jusqu'au N° 2017-80 inclus), Mme BLACHERE, M. Xavier VITARD – de LESTANG

Etait absente : Mme CHIAVAZZA

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le

Identifiant de l'Acte :

069 216900340.....

Rapport de : C. TOLLET

L'Union commerciale de Caluire Bourg n'a pas souhaité pour l'année 2017 reconduire la braderie du centre ville de Caluire et Cuire. Toutefois à l'issue de la Grande Fête du Commerce qui s'est tenue du 14 au 19 novembre, l'association a organisé un temps fort autour de la dégustation du Beaujolais Nouveau. Il s'agissait de créer un événement festif pour les Caluirards.

Les commerçants ont ainsi pu proposer une dégustation de leurs produits.

Aussi, afin de permettre à cette association de poursuivre son activité de dynamisation du centre ville, le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 42 voix pour,

- ATTRIBUE

une subvention exceptionnelle égale aux dépenses engendrées pour la mise en place de cette animation, et d'un montant maximum de 4 500 €, à l'Union Commerciale de Caluire Bourg,

- DIT

que les crédits nécessaires seront pris sur les crédits mis en réserve au budget primitif pour 2017 et la dépense comptabilisée à la fonction 94 – nature 6745.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 13 décembre 2017
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Philippe COCHET